

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2019-11-191

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour modifié en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2019-11-192

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance publique de consultation et de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019 soient adoptés étant en tout point jugés conformes.

Résolution # 2019-11-193

COMPTES À ACQUITTER

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 2 octobre 2019 au 5 novembre 2019 dont le montant est de 48 897,69 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 413 306,39 \$ selon la liste des comptes et factures.

RÈGLEMENT # 384-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 350 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 350 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT MUNICIPAL

Le nombre de personnes habiles à voter sur le territoire de la municipalité est : **1756**

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu : **187**

Le nombre de demandes faites : 0 (aucune)

Je déclare que le règlement # 384-2019 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2019-11-194

STATUT DE ZONE TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu, dans son schéma d'aménagement et de développement, privilégie la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix à titre de pôle touristique;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'il est en activité, le fort Lennox attire près de 30 000 visiteurs durant ses cinq mois d'opération;

CONSIDÉRANT QUE les 11 marinas de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accueillent annuellement plus de 4 000 bateaux;

CONSIDÉRANT QUE la rivière Richelieu amène annuellement de nombreux pêcheurs, chasseurs et visiteurs chez nos pourvoyeurs et dans nos campings;

CONSIDÉRANT QUE la Station nautique Rivière Richelieu Sud – Lac Champlain est accréditée de l'Association maritime du Québec depuis le 23 décembre 2008;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'une demande de prolongation du statut de « zone touristique » soit expédiée au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 31 octobre 2025.

Résolution # 2019-11-195

OCTROI DU MANDAT DE PLANS ET DEVIS – ENTREPÔT MUNICIPAL

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix mandate la firme Monty & Associé Architectes, pour les plans et devis relatifs à la construction d'un entrepôt municipal au coût de 4 800 \$.

Résolution # 2019-11-196

OCTROI DU MANDAT DE DEVIS - ÉLECTRICITÉ – ENTREPÔT MUNICIPAL

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix mandate la firme Les Services EXP inc. pour les devis relatifs à l'électricité du nouvel entrepôt municipal. Le coût des honoraires s'élève à 6 500 \$, excluant toutes les taxes applicables.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

Résolution # 2019-11-197

OCTROI DU MANDAT DE SERVICES FORFAITAIRES – ENTREPÔT MUNICIPAL

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix mandate la firme Bérard Tremblay arpenteurs-géomètres, pour la préparation d'un projet d'implantation pour un bâtiment « entrepôt » ainsi qu'à l'implantation terrain dudit bâtiment en surface. Le tout pour un coût de 1 250 \$, excluant toutes les taxes applicables.

Résolution # 2019-11-198

EMBAUCHE DE MONSIEUR MICHEL CHAPRON AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'analyse faite par la municipalité de ses besoins opérationnels et la nécessité pour celle-ci de procéder à l'embauche d'un employé additionnel aux travaux publics;

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix procède à l'embauche de monsieur Michel Chapron à titre de manœuvre temporaire aux travaux publics.

QUE la rémunération soit de 18 \$ l'heure.

QU'une période de probation de six (6) mois débute le 15 octobre 2019.

Résolution # 2019-11-199

APPROBATION DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION – PAVAGE 16^E ET 55^E AVENUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve les dépenses d'un montant de 86 736,13 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Résolution # 2019-11-200

AUTORISATION – TRANSACTION ET QUITTANCE – MATRICULE 2100 22 8502

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 2019-08-139 et autorise la signature du document Transaction et quittance dans le dossier du matricule 2100 22 8502 ainsi que le paiement d'une somme de 8 000 \$ en quittance complète et finale.

Résolution # 2019-11-201

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE – FORMATION DE POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix prévoit la formation d'un (1) pompier pour le programme « Pompier 1 », d'un (1) pompier pour la formation « Désincarcération » et de deux (2) pompiers pour la formation « Officier non urbain » au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Richelieu en conformité avec l'article 6 du programme;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'une demande d'aide financière soit présentée pour la formation de ces pompiers dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Richelieu.

Résolution # 2019-11-202

OCTROI DE CONTRATS POUR LES TRAVAUX DE REHAUSSEMENT DES 39^E ET 57^E AVENUES

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour le rehaussement de ces deux avenues;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est requis avant d'exécuter les travaux;

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix octroie, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du MELCC, le contrat de rehaussement des 39^e et 57^e Avenues à la firme MSA Infrastructures inc., ayant fourni la soumission la plus basse conforme. Les travaux de la 39^e Avenue sont de 68 295,15 \$ et de 50 177,10 \$ pour la 57^e Avenue (incluant les taxes).

Résolution # 2019-11-203

OFFRE DE SERVICES SUPPLÉMENTAIRES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FIMEAU - WSP

CONSIDÉRANT la résolution 2019-01-21 mandant la firme WSP pour des études préliminaires pour la Phase 2 du réseau d'assainissement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité serait admissible à l'aide financière du programme FIMEAU;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix mandate la firme WSP pour réaliser la demande d'aide financière FIMEAU (au lieu de PRIMEAU). Des honoraires de 2 500 \$ s'ajouteront au coût de 6 000 \$ estimé à l'offre de services datée du 26 février dernier.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2019-11-204

CRÉATION D'UN FONDS ENVIRONNEMENTAL DE 50 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de prévoir une enveloppe budgétaire pour des projets environnementaux;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'une appropriation des surplus non affectés de 50 000 \$ soit versée au surplus affecté pour projets environnementaux.

Résolution # 2019-11-205

TRANSFERT DES FONDS RÉSERVÉS POUR LA RÉFECTION DE LA 94^E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la 94^e Avenue n'ont pas été réalisés en 2019;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rehaussement de rue ont été exécutés sur les 39^e et 57^e Avenues;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les surplus affectés pour la réfection de la 94^e Avenue soient transférés au financement des travaux des 39^e et 57^e Avenues.

Résolution # 2019-11-206

RECONNAISSANCE DES RADES ET CANAUX À TITRE D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE les canaux et rades sont la base de notre économie tant touristique, commerciale que résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE des canaux et rades en piètre condition ont un impact négatif sur la richesse foncière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'économie commerciale et l'emploi doivent être maintenus;

CONSIDÉRANT QUE la propriété de certains riverains comprend une superficie dans l'eau;

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix reconnait que les rades et canaux font partie intégrante de son territoire, et ce, à titre d'infrastructures municipales.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

Résolution # 2019-11-207

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisaillon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix dans le cadre de la mise en œuvre de l'entente de développement culturel 2018-2020 – Volet Soutien aux actions en médiation culturelle – demande une subvention pour le projet intitulé « La chorale périurbaine ».

QUE le montant demandé aux Fonds culturels de la MRC du Haut-Richelieu est de 10 000 \$.

QUE le conseil municipal mandate la coordonnatrice au service des loisirs et événements, madame Julie Brosseau, à agir à titre de personne répondante.

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'engage à fournir un minimum de 5 % en capital financier.

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'engage à donner aux partenaires principaux de l'entente de développement culturel de la MRC du Haut-Richelieu, une visibilité proportionnelle au financement obtenu.

Résolution # 2019-11-208

**CONFIRMATION DU MONTAGE FINANCIER DU PROJET ESCALE
BAIGNADE**

CONSIDÉRANT QUE les subventions confirmées à ce jour s'élèvent à 199 631 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, bénéficiaire de ces subventions, doit garantir une mise de fonds;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal s'engage à investir une somme maximale de 75 369 \$ au projet Escale baignade à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. D'autres subventions sont en attente de confirmation.

Résolution # 2019-11-209

**AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION
INTERMUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes de la MRC du Haut-Richelieu désirent présenter un projet de mise en commun de la gestion d'activités et d'infrastructures de loisir entre municipalités locales par la création d'ententes intermunicipales dans le cadre de l'aide financière;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'engage à participer au projet de mise en commun de la gestion d'activités et d'infrastructures de loisir entre les municipalités de la MRC du Haut-Richelieu par la création d'ententes intermunicipales et d'assumer une partie des coûts de conception, d'administration et de suivi du projet.

QUE le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

QUE le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

Résolution # 2019-11-210

SOUTIEN FINANCIER À BALADE DE RÊVE 2019

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Le Renfort a pour objectif de faciliter l'intégration des personnes vivant avec une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Balade de rêve a atteint un niveau de notoriété appréciable après ses 10 années d'existence;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Chalifoux, conseiller municipal, a participé à titre de conducteur à la Balade de rêve 2019;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix octroie un montant de 200 \$ à la Fondation Le Renfort pour l'activité Balade de rêve 2019.

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix remercie le conseiller municipal, monsieur Marc Chalifoux, pour son implication pour cette noble cause.

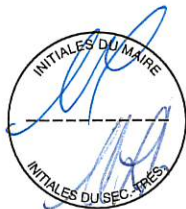
Résolution # 2019-11-211

MANDATS POUR RÉDACTION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MELCC

Proposée la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate la firme FNX Innov pour la rédaction du certificat d'autorisation requis par le MELCC dans le cadre des travaux des 39^e et 57^e Avenues.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC

Le conseiller monsieur Léo Quenneville donne avis de motion de la présentation, lors d'une session ultérieure, d'un règlement de concordance au schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Richelieu.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

L'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, dépose son rapport du mois d'octobre.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COORDONNATRICE AU SERVICE DES LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

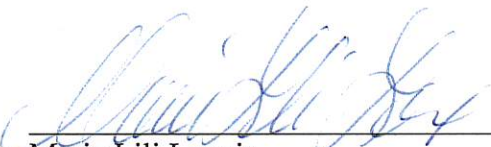
Madame Julie Brosseau, coordonnatrice au service des loisirs et événements, dépose son rapport du mois d'octobre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2019-11-193, 2019-11-195, 2019-11-196, 2019-11-197, 2019-11-198, 2019-11-199, 2019-11-200, 2019-11-202, 2019-11-203, 2019-11-204, 2019-11-205, 2019-11-207, 2019-11-208, 2019-11-210, 2019-11-211.

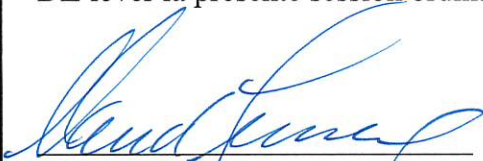

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

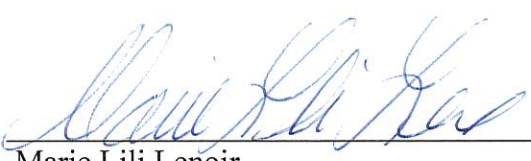
Résolution # 2019-11-212 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 20 h 20.


Claude Leroux
Maire


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière